

Enquête publique du 20 juin au 20 juillet 2013

Demande de déclaration d'ouverture de travaux de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur la concession de Cazaux et sur le Permis de Recherches du Pays de Buch - Commune de La Teste de Buch, présentée par la société VERMILION REP SAS.

Une enquête publique est prescrite du 28 mai 2013 au 28 juin 2013 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur la demande de déclaration d'ouverture de travaux de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur la Concession de Cazaux et sur le Permis de Recherches du Pays de Buch, présentée par la société VERMILION REP SAS, dont le siège social est situé Route de Pontenx - BP n°5 - PARENTIS EN BORN (40161).

Ce projet concerne le forage de cinq puits d'exploration et de délimitation dans la structure de "Cazaux Nord" depuis un emplacement existant, la plate forme Cazaux 49.

Le Commissaire enquêteur a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux :

► **M. Bertrand MONTALIEU**, cadre opérationnel dans société d'aménagement, retraité en qualité de commissaire enquêteur.

► **M. André VANTALON**, ingénieur des travaux publics, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public à la Mairie de La teste de Buch, à la Mairie annexe de Cazaux, ainsi qu'à la Mairie annexe de Pyla sur Mer, aux jours et heures habituels d'ouverture, où il pourra en prendre connaissance et inscrire ses observations sur un registre d'enquête.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la société VERMILION REP SAS à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le Commissaire enquêteur, **M. Bertrand MONTALIEU**, se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures indiqués ci-après :

► **Mairie de La Teste de Buch :**

- mardi 28 mai 2013 de 9h à 12h
- samedi 8 juin 2013 de 9h à 12h
- jeudi 13 juin 2013 de 14h à 17h
- vendredi 28 juin 2013 de 14h à 17h

► **Mairie annexe de Cazaux :**

- mercredi 19 juin de 9h à 12h.

En cas d'empêchement, les observations éventuelles pourront également être adressées par lettre, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de La Teste de buch.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables dans les mairies concernées, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service des Procédures Environnementales - Cité Administrative - rue Jules Ferry à bordeaux (33) ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique, le préfet de département est compétent pour délivrer la déclaration d'ouverture de travaux de recherches d'hydrocarbures.